



- conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 -

RESOLUTION CA n°22-2010
**PARTICIPATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
AU PROJET INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS »
POUR LA MISE EN RESEAU TRANSFRONTALIERE
DES STRUCTURES TOURISTIQUES**

**ENTRE LA VALLEE D'ASPE (FRANCE)
ET LA COMARCA DE LA JACETANIA (ESPAGNE)**

- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT -

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées a approuvé, le 23 mars dernier par délibération n° 8-2010, la participation de l'établissement à un dossier et financement INTERREG visant définir un projet permettant de créer un réseau des offices de tourisme et des centres d'interprétation de la zone transfrontalière, de la vallée d'Aspe (*France*) et du Haut Aragon (*Jacetania - Espagne*) afin de mieux accueillir et informer les touristes, proposer plus de services, et promouvoir et commercialiser les produits des différents partenaires du tourisme dans ces vallées.

Il convient de modifier le plan de financement de ce projet dans la mesure où la version initiale, adoptée lors du conseil d'administration du 23 mars 2010, n'intégrait pas la valorisation des personnels engagés dans ce projet notamment ceux du Parc National des Pyrénées.

Le plan de financement global de l'ensemble de l'opération était le suivant dans sa version du 23 mars 2010 :

| Parc National des Pyrénées (<i>budget propre</i>) | Europe | Conseil général Etat - Conseil régional | Auto financement |
|---|--------------------|---|--------------------|
| 59 000,00 € 100% | 38 350,00 € 65% | 8 850,00 € 15% | 11 800,00 € 20% |

Le plan de financement global de l'ensemble de l'opération est désormais le suivant :

| Dépenses du Parc National des Pyrénées dans le cadre du projet global (<i>budget propre</i>) | Europe | Conseil général Etat - Conseil régional | Auto financement du Parc National des Pyrénées |
|--|--------------------|---|---|
| 97 440,00 € | 63 336,00 € 65% | 10 416,00 € 15% | 23 688,00 € 20% |

La part relevant du Parc National des Pyrénées, dans ce dossier, portera sur des travaux et des interventions sur la maison du Parc National des Pyrénées à Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*).

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- approuve le principe de la participation de l'établissement du Parc National des Pyrénées au dossier au projet INTERREG « *EFA01/08 IMPULSA-DOS* » pour la mise en réseau transfrontalière des structures touristiques entre la vallée d'Aspe (*France*) et la comarca de la Jacetania (*Espagne*),
- approuve le nouveau plan de financement tel que présenté en supra et les actions à entreprendre notamment à la maison du Parc National des Pyrénées d'Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*),
- autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à signer les documents relatifs au projet INTERREG « *EFA01/08 IMPULSA-DOS* » et notamment l'avenant numéro 1 à la convention FEDER.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} juin 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

